

Formation à la protection foudre**Entreprise**

Raison sociale : _____

Effectif : _____

N°TVA Intra : _____

Code NAF : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____

Fax : _____

Contact inscription

NOM Prénom : _____

Fonction : _____

Tél direct : _____

e-mail : _____@_____

Réf + titre module Stage	Date et lieu de Stage	Coordonnées stagiaire	Montant HT (€)
		Nom : @ : Tél :	
		Nom : @ : Tél :	
		Nom : @ : Tél :	
		Nom : @ : Tél :	

Les formations Initiale (FI) ou Approfondie (FA) se déroulent sur 2 jours (12 heures effectives). Tarif par stagiaire : 1000.00€ HT (repas de midi inclus).

Objectifs visés par les bénéficiaires pour la formation :

Acquérir les connaissances de base sur la foudre et les moyens de protection contre ses effets directs et indirects.

Acquérir les connaissances approfondies sur la protection foudre et son contexte normatif pour traiter en autonomie des missions dans le cadre réglementé des ICPE.

ADEE electronic s'engage à ne pas fournir vos coordonnées à des tiers.

Acceptez-vous qu'ADEE electronic utilise vos coordonnées pour vous informer des formations et des événements auxquels ADEE electronic participe (salon, conférences). oui, non.

DATE :

Signature :

Cachet :

Formulaire à renvoyer à l'adresse ci-dessous

300, rue des Arts et Métiers ▲ 21410 Pont-de-Pany

tél. : +33(0)3 80 49 76 75 ▲ fax : +33 (0)3 80 49 76 31 ▲ contact@adee.fr ▲ www.adee.fr

S.A.R.L. au capital de 320 000€ ▲ 423 905 694 00018 RCS Dijon ▲ NAF 2712Z

ENR-058-QFDv02

Conditions générales :

Durée de formation Un jour de formation représente 7 heures minimum de situations pédagogiques. Les stages démarrent le premier jour à 9 heures (sauf mention contraire inscrite sur la convocation).

Inscription

Les inscriptions aux stages sont prises en compte à partir d'un document écrit que le client est invité à adresser au choix :

- par fax au 03 80 49 76 31,
- par courrier, adressé à ADEE electronic à Pont de Pany (21)
- par courriel.

Pour ce faire, le client peut utiliser le bulletin d'inscription disponible sur demande ou bien un papier libre à en-tête, où seront précisées, dans la mesure du possible, les coordonnées précises de l'établissement, le nom du stagiaire et les références du stage (code, titre et dates).

Conditions financières

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer au taux de TVA en vigueur. Pour les formations inter-entreprises exclusivement, organisée par ADEE electronic, les frais de repas sont offerts.

Les boissons alcoolisées ne sont pas comprises et sont à la charge du stagiaire.

A la fin de la formation, la facture est adressée et vaut convention simplifiée conformément aux dispositions du code du travail en matière de formation professionnelle continue. Les remises éventuelles sont applicables sur le coût pédagogique HT du stage. Si le client souhaite que le règlement soit pris en charge par un OPCA :

- il s'engage à faire une demande de prise en charge auprès de son OPCA et de s'assurer que ce dernier envoie le contrat de prestation de service à ADEE electronic avant la formation.

- il s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si ADEE electronic n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA avant la fin de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Pour les formations intra-entreprises, la formation est effectuée dans les locaux de l'organisme demandant la formation de son personnel et les repas ne sont pas pris en charge par ADEE electronic.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage.

Attestation de présence

Une attestation de suivi de formation personnalisée est envoyée pour chaque stagiaire à l'issue de la formation au responsable de l'inscription.

Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à ADEE electronic d'évaluer la prestation du formateur et de cerner les attentes des clients.

Annulation – report – suivi partiel d'une formation

Toute entreprise a la possibilité jusqu'à la veille d'un stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre en prévenant immédiatement par mail à contact@adee.fr

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, 50% du montant de la participation restera immédiatement exigible au titre d'indemnité forfaitaire. En cas de non-présentation le jour de la formation, la totalité du montant de la formation sera exigible. Toutefois si ADEE electronic organise dans l'année à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette session.

ADEE electronic se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant ou de tout événement imprévu qui affecterait l'organisation du stage. En cas d'annulation, votre paiement vous sera renvoyé.

Toute formation suivie partiellement par un stagiaire donnera lieu au paiement de la totalité de la formation.

Non-respect des horaires de la formation et/ou départ anticipé du stagiaire.

Les stagiaires qui sans autorisation de leur employeur et sans motifs légitimes, sans prévenir le formateur ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après-midi, départ) échappent à la responsabilité de l'organisme de formation.

Informations pratiques

Les modalités d'accès vous sont adressées au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage avec la convocation.

Propriété intellectuelle et industrielle

Tous les supports (plans, études, projets, calculs, procédés, savoir-faire, ...), qui sont mis en œuvre ou mis à disposition, dans le cadre de la formation, restent la propriété exclusive d'ADEE electronic. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable d'ADEE electronic.

L'utilisateur ne peut reproduire, modifier, supprimer, ajouter, diffuser, distribuer ou de toute autre manière exploiter le contenu des supports papier ou électroniques fournis, en tout ou en partie, sauf autorisation préalable et écrite d'ADEE electronic. Le manquement à ces règles constitue un délit de contrefaçon qui ouvre droit à ADEE electronic d'exercer tous les recours dont il dispose en vertu du code de la propriété intellectuelle et des traités internationaux relatifs à la protection des droits d'auteur.

Attribution de juridiction

Tout différend est soumis aux dispositions de la loi française. Dans toute contestation se rapportant aux prestations, les tribunaux de DIJON (COTE D'OR/FRANCE) seront seuls compétents quels que soient les conditions d'achat et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs